

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. Christian BOULAY, Maire.

Présents : M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. BRAULT, , M. COUSIN, Mme SUREAU-RETRIF, Mme FORET, M. FRICOT, M. GAUDREE, Mme GAUTIER, M GUITER, M. HULOT, Mme JARDIN, Mme JOHAN, Mme MOREAU Marie-Françoise, , Mme TAUNAI, M. POULAIN, Mme MEZIERE, Conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : M RENARD a donné à M BRAULT, Mme MOREAU Vanessa a donné à Mme TAUNAI. M. CAUCHOIS a donné à M BOULAY

Excusés : M. JOUET, M GANDON

Absente: Mme LESAGE.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Daniel GAUDRÉE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Validation d'ajouts à l'ordre du jour :

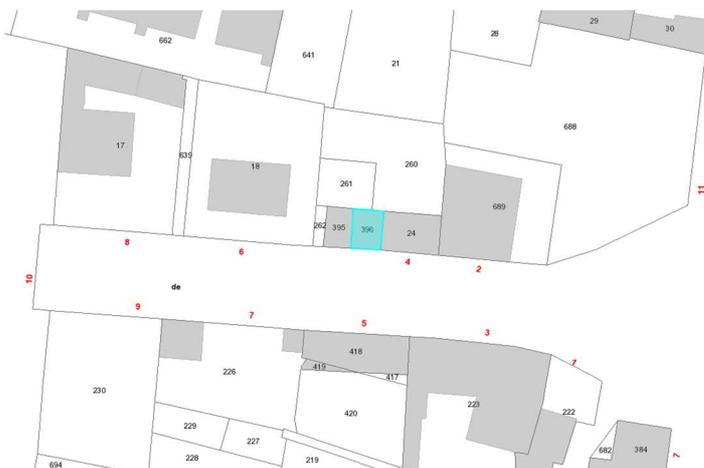
- Demande de subvention de l'Etat construction d'un pumptrack
- Demande de subvention de l'Etat aménagement et agrandissement du cimetière
- Attribution offre Assistance Maitrise d'Ouvrage - délestage
- Demande subvention Fonds vert – ingénierie : AMO délestage
- Attribution des lots n°3 et 7 réhabilitation salle socioculturelle
- Avenants terrain synthétique
- Emprunt terrain synthétique

Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2024

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE

N°2024-045 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, sans adresse précise, cadastrée section AE n°396.



N°2024-046 : d'accepter l'offre de PIGEON TP LOIRE ANJOU, de Renazé (53) pour les travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales au parc des sports, pour un montant de 12 296,16 € HT.

N°2024-047 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue des Rosiers, n°5, cadastrée section AB n°215.



N°2024-048 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue du Lavoir, n°6, cadastrée section AE n°522.



N°2024-049 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les propriétés sises à MESLAY-DU-MAINE, chemin de la Touche, n°9, cadastrées section AI n°396 et AI n°247.



N°2024-050 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue du Lavoir, n°38, cadastrée section AE n°560.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Compte rendu de la commission Aménagement du Territoire du 5 novembre 2024

La présentation de la commission est en annexe.

Objet : Point d'étape sur les différents projets en cours pour « *Petites Villes de Demain* »

Présents : *Madame MOREAU Marie-Françoise, Monsieur CAUCHOIS Xavier, Madame FORET Florence, Monsieur BRAULT Jacques, Madame SUREAU RETRIF Gwénola, Madame JARDIN Véronique, Monsieur GAUDREE Daniel, Monsieur GUITER Roger, Monsieur HULOT Jacky, Madame TAUNAI Maryse, Madame MICHENAUD Louise, Madame JOHAN Anne-Flore (en visioconférence)*

Excusés : *Monsieur Christian BOULAY, Madame LESAGE Marylène, Monsieur GANDON Julien*

Ci-après l'ordre du jour de la commission PVD :

01. Boutique éphémère
02. Ilot des pharmacies
03. Délestage / contournement
04. École René Cassin / CER
05. Synthèse ateliers chemins
06. Points divers

01. Boutique éphémère

La boutique éphémère ayant eu un grand succès l'année dernière, la Mairie et les commerçants ont souhaité reconduire l'animation dans le centre-bourg de Meslay-du-Maine. Les infos pratiques ont été communiquées à l'ensemble de la commission. Les travaux de réfection ont été réalisés par les services techniques de la ville. La boutique sera ouverte du 22 novembre 2024 au 4 janvier 2025.

02. Ilot des pharmacies

Les résultats du diagnostic structurel de l'ilot des pharmacies ont été rendus par le bureau d'études BECB. Rappelons que les objectifs de cette mission étaient de confirmer ou non les hypothèses initialement prévues dans le plan-guide, à savoir : les bâtiments de l'ancien Pub ainsi que la Maison des Projets peuvent-ils être démolis sans fragiliser la tête d'ilot ? D'après BECB, la démolition semble faisable. Néanmoins, des précautions seront à prendre.

Monsieur GUITER s'interroge quant à l'état de la toiture. La couverture est saine mais il faudra penser à renforcer la charpente s'il était question d'aménager le 2ème étage.

La prochaine étape sera ainsi de réfléchir à l'usage souhaité de cet espace : commercial ? logement ? programme mixte ? Un concours d'architecture sera lancé par la suite car le projet proposé par l'Atelier Philippe Madec et Laure Thiérée lors du plan-guide était simplement une vision.

Madame FORET salue l'avancée de l'étude. Monsieur BRAULT s'interroge sur les limites parcellaires du bâtiment n°616 et sur le coût élevé, estimé pour les démolitions. Monsieur CAUCHOIS précise que le prix comprend les démolitions mais a priori aussi les travaux complémentaires éventuels sur les charpentes.

03. Délestage / contournement

Afin de recruter une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), un marché a été lancé en deux phases : un premier marché infructueux (aucune offre n'a été déposée) et un second marché a été publié. Madame MICHENAUD a contacté les quelques bureaux d'études qui avaient retiré l'offre : ils n'ont pas souhaité répondre soit par manque de temps soit parce qu'ils se laissent le choix de répondre lors de la maîtrise d'ouvrage.

Madame TAUNAIS aimerait savoir quand sont prévues les études environnementales. Monsieur CAUCHOIS précise qu'une demande de calendrier avec les étapes clés a été faite à Madame QUINTANA. Nous le partagerons.

Pour la prochaine étape, la mairie rencontrera les différents acteurs potentiels du projet de délestage, à savoir le Département de la Mayenne et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez avant le prochain conseil municipal qui a lieu le jeudi 21 novembre. Cette réunion fixée au jeudi 14 novembre à la Mairie de Meslay-du-Maine, aura pour objectif de présenter le bureau d'études retenu et de discuter autour des grandes étapes du projet et du financement.

04. École René Cassin / CER

Monsieur CAUCHOIS rappelle que, dans le Plan Guide, cette action devait intervenir dans un second temps mais l'opportunité d'intégrer le programme ÉduRénov s'est présentée. Madame TAUNAIS demande si les critères de l'ancien site du CER entrent bien dans le programme, ce qui est le cas. Les renseignements avaient été pris en amont de l'étude.

La mission diagnostic a été confiée au bureau d'études Belenfant&Daubas pour évaluer les potentialités des sites et bâtis existants pour le programme école en considérant les évolutions à venir. Il est rappelé qu'il s'agit d'une étude de faisabilité et qu'il ne faut pas prendre en compte les superficies indiquées sur les plans.

Madame SUREAU RETRIF expose la remarque du bureau d'études concernant une erreur de limite du terrain du CER : un bornage sera à réaliser par un géomètre.

Monsieur GUITTER demande ce que deviendrait l'ancien CER si l'école primaire était amenée à être réhabilitée dans ses locaux actuels. Madame JOHAN propose un espace de coworking.

Dans l'hypothèse où l'école se déplacerait sur le site de l'ancien CER, le bâtiment existant pourrait accueillir les services (cuisine, bureaux, ...) et une aile serait créée pour accueillir les classes sur l'arrière de la parcelle.

Le premier collège de Meslay du Maine était situé au lieu-dit Dioré. C'est pour rappeler ce contexte historique et pour créer une ouverture vers le sud de la ville que le bureau Belenfant&Daubas conseille de déplacer l'école sur le site de l'ancien CER. Cela favoriserait une dynamique sociale qui étendrait le centre-bourg vers le sud. Un programme de logements pourrait être pensé dans l'actuelle école. Madame FORET émet l'idée d'offrir différents profils de logements.

Madame FORÊT met en évidence la problématique du stationnement sur le boulevard du collège (voitures et cars notamment). Monsieur CAUCHOIS précise que ce point a été évoqué avec le bureau

d'étude et propose de missionner un cabinet pour objectiver les besoins en stationnement sur toute la Ville, pas uniquement à proximité de l'école.

La commission entend prendre en compte l'intérêt pur du projet avant l'intérêt financier. Il n'est pas envisagé à ce stade que la transformation de l'école en logements (13 selon la pré-étude) soit pilotée par la Mairie.

05. Synthèse ateliers chemins

Deux ateliers chemins ont été organisés avec Laure Thiérée en présence de Messieurs BOULAY, BORDIER, CHESNAIS, Mesdames SUREAU RETRIF, BERTREL et MICHENAUD. Ces ateliers avaient pour but de mettre en évidence les chemins existants et de créer les futurs chemins sur la commune de Meslay-du-Maine et commencer un maillage avec les communes avoisinantes.

Monsieur CAUCHOIS souhaite ajouter un maillon supplémentaire et voir avec le département comment relier nos chemins communaux et intercommunaux aux routes touristiques.

06. Points divers

Il est fait état des quatre points divers :

- La végétalisation de la Ville se poursuit notamment à travers la Clairière des Enfants, le fleurissement des pieds de murs à Notre Dame et Grande Rue. Madame SUREAU RETRIF souligne le travail remarquable de Madame QUINTANA avec les enfants.
- La taxe sur les commerces vacants avec une délibération à prendre avant septembre 2025 pour une mise en place en janvier 2026.
- L'initiative du CCAS concernant l'habitat et les personnes âgées et/ou à mobilité réduite : un questionnaire est en cours.
- La traduction du plan guide dans le PLUi : travail en cours avec Mesdames THIÉRÉE, GAUDOIN, QUINTANA et MICHENAUD.

Monsieur BOULAY a présenté le powerpoint de la commission. Une réunion sera programmée uniquement pour le dossier des chemins.

Monsieur POULAIN s'interroge si l'objet du CCAS permettait de travailler sur le dossier des logements. Madame FORET précise que les membres du CCAS ont initié cette idée et qu'à ce stade ce n'est qu'une réflexion.

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Protection Sociale Complémentaire

EXPOSÉ

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1^{er} janvier 2025, [Le Conseil Municipal](#), par délibération du [4 avril 2024](#), après avis du CST du [15 mars 2024](#) a donné mandat au Centre de gestion de la Mayenne, membre

du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, les Centres de gestion et les organisations syndicales ont :

- engagé un processus de négociation qui a abouti à un accord collectif régional en date du 9 juillet 2024,
- lancé une consultation au niveau régional pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs, de prévoyance complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2025, adossés à celles-ci.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau régional, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations négociés et maintenus pendant 3 ans.
Le Maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :
- Choisir un niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de **90 %** des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) ;
- Choisir d'appliquer les dérogations réglementaires au caractère obligatoire de l'adhésion prévues par l'accord collectif régional ;
- Définir la condition d'ancienneté requise pour l'adhésion des agents contractuels sans que celle-ci puisse dépasser 6 mois ;
- Définir la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu.

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

Vu la délibération du [conseil municipal](#) en date du 04 avril 2024 donnant mandat au Centre de Gestion de la Mayenne, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Vu l'accord collectif régional du 9 juillet 2024 relatif aux régimes de prévoyance complémentaires, à adhésion obligatoire, du personnel des Centres de Gestion des Pays de la Loire et des employeurs publics territoriaux ayant formalisé l'un de ces régimes.

Vu l'accord collectif départemental du 6 septembre 2024 instituant un régime de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel.

Vu l'avis du CST départemental du CDG en date du 25 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la Commune de Meslay-du-Maine ;**
- **Souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 %** du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;
- **Approuver la mise en place d'une dispense d'affiliation au bénéfice des agents et apprentis bénéficiaires d'un contrat à durée déterminée** à condition de justifier par écrit en produisant tous documents d'une couverture individuelle souscrite par ailleurs pour le même type de garanties, conformément à l'article 2.10.2. de l'accord national du 11 juillet 2023 ;
- **Décider que l'adhésion au régime sera subordonnée, pour les agents contractuels, à une condition d'ancienneté de six mois**, conformément à l'article 2.8. de l'accord national du 11 juillet 2023. Cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (constatée sur une durée globale d'un an) ou dès l'arrivée au sein de celui-ci dès lors que la durée du contrat liant l'agent à l'employeur est supérieure ou égale à 6 mois ;
- **Participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de :**
 1. **Option participation identique pour tous les agents :**
 - 50 % de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire.**

Décision modificative n°3 Budget communal

SECTION D'INVESTISSEMENT

Trois études (mise en conformité bâtiment pour un montant de 2 052€, étude construction 5 maisons village des aînés pour un montant de 5 700€, mission de maîtrise d'œuvre révision de chauffage pour un montant de 1 512€) sont terminées ou ne sont pas suivies de travaux. La commune doit donc les intégrer aux travaux par opération d'ordre budgétaires. Il faut prévoir des crédits par DM mandat au 2131-041 et un titre au 203-041.

Monsieur POULAIN s'interroge quant à la prise en charge de la commune concernant des études de construction de 5 maisons des aînés. Monsieur BOULAY précise que ce point avait été validé en Conseil Municipal.

Il est nécessaire de prévoir une dépense supplémentaire de 2000 € à l'opération 163 (restaurant scolaire) pour l'achat d'une cellule de refroidissement. L'opération 303 sera diminuée de 2 000€ en contrepartie.

Suite aux écritures d'amortissement et de reprise de subvention il manque 2 986 € au 13911 en dépenses d'investissement, il convient de prévoir en recette d'investissement au 10226 (taxe d'aménagement) 2986€

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En contrepartie de la dépense d'investissement pour la reprise de subvention, une recette 2 986 € apparait en recette de fonctionnement au 777

On compense cette recette de fonctionnement par une dépense supplémentaire au 626 (téléphonie) de 2 986 €

De plus, Mme QUEMENER nous a demandé de régulariser les provisions pour l'année 2024 en effectuant une dépense au 681 pour 248 €

Il est proposé de créer une recette supplémentaire de fonctionnement de 248 € au 6419 remboursement salaire

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
041 - 2131	frais d'étude suivis de réalisation immo corporelle		9 264,00 €
041 - 203	frais d'étude suivis de réalisation immo corporelle	9 264,00 €	
2188 op163	autres immos corporelles		2 000,00 €
2135 op303	immos corporelles en cours		- 2 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	2 986,00 €	
040 - 13911	états et établissements nationaux		2 986,00 €
Total de la décision modificative n° 03/2024		12 250,00 €	12 250,00 €
Total de la décision modificative n° 02/2024		- €	- €
Total de la décision modificative n° 01/2024		- €	- €
Pour mémoire Budget Primitif 2024		3 431 001,93 €	3 431 001,93 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 443 251,93 €	3 443 251,93 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
777 chap 042	Quote-part des subventions d'investissement	2 986,00 €	
626	téléphonies		2 986,00 €
6817	Dotations provisions semi budgétaires		248,00 €
6419	Remb. sur rémunérations	248,00 €	
Total de la décision modificative n° 03/2023		3 234,00 €	3 234,00 €
Total de la décision modificative n° 02/2024		31 637,66 €	31 637,66 €
Total de la décision modificative n° 01/2024		- €	- €
Pour mémoire Budget Primitif 2024		4 125 961,21 €	4 125 961,21 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 160 832,87 €	4 160 832,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE DE VALIDER la décision modificative n°3 du budget de la commune, présentée ci-dessus.

PROMOTION ET ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

Compte rendu de la Commission Promotion et Attractivité de la Commune du 12 novembre 2024

Etaient présents : Véronique JARDIN, Huguette GAUTIER, Aurélie MEZIERE, Anne-Flore JOHAN,
Absents: Marylène LESAGE, Frédéric JOUET

Ordre du jour

- Bulletin
- Cérémonie des vœux
- Carte de vœux

Bulletin

La commission a pris le temps de passer en revue l'ensemble du magazine Hiver 2024 et proposé quelques ajustements. Actuellement, la mise en page est effectuée par le service communication de la CCPMG, le BAT devant être envoyé à l'imprimeur le 2 décembre.

Carte de vœux (en 4^e de couverture)

Marie propose quelques visuels sur le thème de la solidarité – cf. PJ. Chacun pourra rapidement partager ses retours

Vœux 2025

L'utilisation de la salle B n'est pas possible (sol inadapté et impossibilité d'avoir de l'alimentaire dans cette salle + club house trop petit pour 300 personnes)

La commission réfléchit aux différentes salles sur la commune pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes. L'hippodrome est suggéré avec accès aux salles chauffées à l'étage. Une autre proposition porte sur la salle de restauration du collège Maurice Genevoix (capacité ?) ou de l'ensemble scolaire Notre Dame.

Prochaine réunion : jeudi 23 janvier 2025 à 17h30

Le Conseil Municipal valide le rapport de commission.

Madame Marie-Françoise MOREAU propose que les enfants du CME puissent présenter leurs projets aux membres du Conseil Municipal. Suite à l'avis favorable du Conseil Municipal, il va être proposé au CME de venir à la séance du 12 décembre. L'heure du Conseil Municipal sera avancée à 20h00.

CADRE DE VIE, PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF

Compte rendu de la commission Cadre de Vie Patrimoine et Milieu Associatif du 12 novembre 2024

Présents : Jacques BRAULT, Jacques COUSIN, Patrice FRICOT, Roger GUITER, Jacky HULOT, Nicolas RENARD, Ludovic PENNEL Directeur des Services Techniques.

Absent(s) excusé(s) : Frédéric JOUET, Julien GANDON, Aurélie MEZIERE

Question à rajouter à l'ordre du jour :

- Poubelles de tri sélectif

La commission valide l'ajout de cette question supplémentaire

1) Plan Communal de Sauvegarde

La loi MATRAS du 25 novembre 2021 a modifié les conditions d'adoption d'un PCS pour les communes et les intercommunalités. Toutes les communes concernées par l'aléa sismique vont désormais être soumises à cette obligation. Or, l'ensemble des communes du département de la Mayenne sont concernées par ce risque, référencé dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM). Pour la commune de Meslay, il ne s'agit pas d'un véritable plan, mais juste d'un tableau de recensement des moyens communaux. Ce dossier préparé par Madame MARQUIS ancienne DST n'est jamais passé en délibération.

À la suite des évènements d'actualité de cette année, la préfecture a fait un point sur cette obligation et nous a demandé de se mettre en conformité. Le dossier a été mis à jour pour être présenté au conseil.

La commission propose de rajouter les coordonnées des coopératives agricoles et de la méthanisation avec celles des agriculteurs et prend acte de ces informations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Plan Communal de Sauvegarde.

2) Vidéosurveillance

Suite à la recrudescence des vols et autres actes d'incivilités, la gendarmerie a demandé à la municipalité de réfléchir à l'installation de caméras de surveillance en priorité sur les entrées d'agglomération. Il serait aussi souhaitable d'en installer sur d'autres points critiques comme les points d'apports volontaires.

La commission donne un avis favorable et propose au conseil municipal de demander aux services techniques d'estimer les besoins financiers en termes d'investissement et de fonctionnement. Il est proposé de prendre contact avec la ville de Louverné qui est déjà équipé.

3) Travaux terrain synthétique

- Lot 1

Avancement des travaux :

Les travaux sont bien avancés, le gazon est posé. Les équipes POLYTAN s'occupe à terminer la pose des lignes de couleurs. Il reste à réaliser le remplissage en sable puis en liège (cette opération est soumise à des conditions météo très strictes. En effet si les fibres synthétiques sont humides, le sable colle et ne se met pas en place), puis la mise en place du mobilier (buts, abris de touche, ...), la pose des filets de protection et des dernières grilles de la clôture. Si la météo est favorable les sportifs pourront l'utiliser dès le mois de décembre.

M BRAULT précise que les travaux sont bientôt terminés, attente de la pose des buts et des abris de touche et de la validation concernant l'homologation du terrain.

Reprise du réseau d'eaux pluviales :

Après vérification, il n'y a pas de réseau d'eaux pluviales existant sous le chemin à l'est du terrain. Il n'est donc pas possible de reprendre le réseau découvert lors des travaux comme proposé lors de la dernière commission.

Les recherches ont permis de retrouver un regard au coin nord de la parcelle « Thiellin » relié à des conduites en béton allant vers un autre regard à proximité du terrain d'honneur et vers le sud du terrain. Les sondages effectués sur la partie sud n'ont pas permis de retrouver cette conduite. Il a donc alors été envisagé de poser une nouvelle conduite depuis la conduite existante mise à jour jusqu'au regard sous réserves d'en trouver l'exutoire. Les services techniques ont fait couler de l'eau dans le regard « Thiellin » mais malheureusement celle-ci ne s'est pas écoulée. Les agents ont alors essayé de déboucher la conduite par le regard « terrain d'honneur » mais sans succès. La commune a donc demandé une intervention à l'entreprise LEVRARD. Le passage du furet a démontré l'effondrement et la mise hors service de ce réseau (gros morceaux de conduite et beaucoup de terre). Il est donc impératif de poser une nouvelle conduite en gravitaire sur 144 ml depuis la conduite lis à jour jusqu'au regard existant près du terrain d'honneur.



Les travaux ont été commandés à l'entreprise PIGEON pour un montant de 12 296,16 € H.T.

- Lot 2

L'entreprise a dévié les réseaux élec et AEP du local pétanque et a coulé le dernier massif pour les mats d'éclairage. Lors de l'implantation de celui-ci le géomètre s'est trompé de 30 cm vers l'extérieur du terrain. Si techniquement il n'y a pas d'incidence sur la qualité de l'éclairage attendu, esthétiquement il y a un petit décalage entre les 2 mats Est. Compte tenu du risque de retard de chantier et de dégradation des travaux du lot1 déjà réalisés, les élus référents et les services techniques ont validé l'option de conserver les choses en l'état en échange d'une moins-value. L'entreprise a proposé un rabais de 2 808 € TT.C.

Il est proposé à la commission et au conseil, d'autoriser M. le Maire à signer un avenant sur le lot 2 portant sur le changement de prestation du marché (repose d'un seul projecteur existant par mat sur le terrain d'honneur au lieu de deux, dévoiement des réseaux du local de pétanque non prévu initialement et moins-value pour l'erreur d'implantation) et variation du montant forfaitaire avec une baisse de 2 808 € TTC du montant de ce marché.

La commission prend acte de ces informations et propose au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant au marché du lot 2.

Tracteur terrain synthétique

L'entretien du terrain synthétique exige un équipement bien spécifique. Le marché comprend la fourniture de l'outil (livré aux services techniques le 04/11/2024) mais pas le tracteur.



Les caractéristiques (pneus gazon basse pression, puissance 20 à 30 CV, transmission hydrostatique et poids maxi des machines 1 100 kg dont 185 kg pour l'outil) ont été communiquées à 3 entreprises pour établir un devis. La somme prévue au budget pour cet investissement est de 18 000 € TTC.

TABLEAU COMPARATIF DES OFFRES

Vendeur	ROMET	MECANIQUE 2000	EURL DUCHEMIN
Marque	ISEKY	KIOTI	KUBOTA
Model	TM3217	CS2510	BX231D
Puissance (CV)	21	24,5	23,3
PV (kg)	935	675	650
PTAC(kg)	1 550	n.c.	n.c.
PTAR(kg)	3 550	n.c.	n.c.
Hydrostatique	oui	oui	oui
Prise de force	oui	oui - 18 CV	oui
Relevage 3 points	oui - 600 kg	oui - 318 kg	oui - 550 kg
Pneus gazon	oui	oui	oui
Homologation route	oui	non précisé mais probable	oui (oralement)
carte grise	oui - incluse	n.c.	oui - incluse
validité du devis (max)	n.c.	02/10/2024	30/11/2024
Prix € TTC	18 000,00	18 360,00	17 997,00



La commission propose au conseil municipal de retenir la proposition de l'EURL DUCHEMIN qui propose un tracteur léger mais avec une bonne capacité de relevage. La commission souhaite connaître également le coût d'une Location Longue Durée (48 mois avec entretien inclus) avant de prendre la décision achat ou location.

Monsieur BRAULT précise que, suite à la réunion de bureau, des recherches ont été effectués concernant des tracteurs d'occasion, des modèles d'occasion ont été trouvés quasi au même prix que des neufs.

L'entreprise DUCHEMIN contactée le 13/11/24, ne fait que de la vente et ne propose pas de contrat LDD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de EURL DUCHEMIN à Meslay du Maine pour l'acquisition d'un tracteur de marque KUBOTA, modèle BX231D pour un montant de 17 997.00 € TTC et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

4) Travaux rue des Epis

Les travaux sont terminés



La commission prend acte de ces informations

5) **Travaux allée du château**

Les travaux sont terminés. A la demande de riverains, la zone entre les 2 escaliers du château est en enrobé et non en pelouse.



Avant



Maintenant



Avant



Maintenant



La commission prend acte de ces informations

6) Travaux pumptrack

Les travaux sont réalisés à 90 %. Des essais ont été réalisés avec les jeunes à l'origine du projet le mercredi 30 octobre 2024. Les bosses et les altitudes ont été corrigées à l'avancement pour un rendu final harmonieux.







La commission prend acte de ces informations

7) Convention mise à disposition broyeur CCPMG

La communauté de communes a acheté un nouveau broyeur en remplacement de l'ancien. Il y a donc lieu de signer une nouvelle convention. Celle-ci reste très similaire à la précédente, elle fixe les modalités de réservations et d'utilisation de l'outil. Le broyeur est toujours mis à disposition gracieusement aux communes, mais en cas de casse c'est au locataire d'assumer le coût de réparation.

La convention est jointe en annexe.



La commission valide cette nouvelle convention et propose au conseil municipal d'autoriser le maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes concernant le broyeur et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

Devis outillages services techniques

Le maire souhaite développer l'entretien et le petit dépannage des équipements en interne. Cette mission sera confiée à David FAUQUET qui possède déjà des compétences en mécanique. Pour ce faire un gros investissement d'outillage et d'équipement est nécessaire pour créer le poste de travail. Une somme de 8 000 € TTC a d'ailleurs été inscrite au budget en prévision de cet investissement. L'agent a préparé une liste qui a été envoyée à trois vendeurs pour

élaboration du devis. Les premiers devis reçus ont été retravaillés car ils étaient incomplets ou non satisfaisant. Le tableau présente le comparatif des offres finales.

Liste-Matériel¶

- → 1-servante-verrouillable-avec-dévidoir-rouleau-papier-essuie-main¶
- → 1-casier-pour-document-et-pièces-de-rechanges-qui-ferme-à-clé¶
- → 1-chariot-de-visite/atelier-(pour-aller-sous-les-véhicules)¶
- → 2-chandelles-à-crémaillère-3T¶
- → 2-rampes-(pour-sur-élever-des-fourgons)¶
- → 1-étau¶
- → 1-baladeuse-émantée-recchargeable-600-lum-mini¶
- → 1-tire-valve¶
- → 1-jeu-de-chasse-goupille¶
- → 1-burette-d'huile¶
- → 1-jeu-de-cliquet-+ douilles-8-à-32-+ bougie¶
- → 1-clé-dynamométrique-20-à-120-Nm-compatible-avec-douilles-du-jeu-de-cliquet¶
- → 1-clé-à-choc-milwaukee-sans-fil-18-v-sans-batterie-1/2¶
- → Douilles-longues-pour-clé-à-choc-1/2-prévoir-embout-torx-et-alen-egalement¶
- → 1-jeu-de-clés-à-pipe-ouverte-8-24¶
- → 1-jeu-de-clés-à-tuyauteur-8-22¶
- → 1-jeu-de-clés-plates¶
- → 1-jeu-de-clés-à-oeillés¶
- → 1-lot-de-tournevis¶
- → 1-lot-de-tournevis-de-précision¶
- → 1-lot-de-clés-étoiles-à-poignée-en-T¶
- → 1-lot-de-clés-allen-à-poignée-en-T¶
- → 1-lot-de-pinces-dont-pince-à-dénuder-et-pince-à-sertir-les-cosses-électriques¶
- → 1-lot-de-pinces-pour-circlips¶
- → 1-multimetre-0-/450-V¶
- → 1-clé-de-filtre-à-huile-à-sangle-métallique-+ auto-serrante¶
- → 1-clé-de-bouchon-de-vidange¶
- → 1-pied-à-coulisse¶
- → 1-coffret-tarrauds-et-filières-(M)¶
- → 1-embout-flexible-aimenté¶
- → 1-pince-à-étaux¶
- → 1-clé-à-molette¶
- → 1-scie-à-métal¶
- → 1-marteau¶
- → 1-crayon-graveur-pneumatique-ou-électrique¶
- → 1-meuleuse-droite-avec-fraises-et-brosses¶
- → 1-enrouleur-pneumatique-12-m-3/8--10-mm--10-bars¶
- → 1-démonte-obus¶
- → 1-démonte-pneus-L-60-cm¶
- → Decolle-pneus¶

TABLEAU COMPARATIF DES OFFRES

Vendeur	SETIN	MECANIQUE 2000	FOUSSIER
Marque	UNIOR	KINGTONY	KSTOOL
Qualité	basic	professionnelle	professionnelle
Garantie	non précisé	à vie	non précisé
Liste complète	non manque clé à choc, rampes, crayon craveur, decolle pneus, clés BTR, clés à oeillés servante petite 6 tiroirs L=546 mm outils en vrac	oui très grande servante 7 tiroirs L=850 mm outils rangés dans des modules en mousse	oui grande servante 7 tiroirs L=753 mm outils rangés en partie dans des modules en mousse
validité du devis (max)	n.c.	22/11/2024	n.c.
Prix € TTC	3 518,99	7 510,00	9 085,03

La commission décide de retenir la proposition de l'entreprise MECANIQUE 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de Mecanic 2000 de Meslay du Maine pour l'acquisition d'une servante d'outils de marque King Tony, un montant de 7 510.00 € TTC et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

8) Diagnostic arbre parc de la mairie

Au mois de juin dernier, M. PLAÏ, expert forestier agréé, est intervenu pour diagnostiquer l'état du thuya et du cèdre du parc de la mairie. Son rapport préconisait une nouvelle visite en septembre sur le thuya afin de vérifier l'état d'avancement du dépérissement de celui-ci et de statuer sur un abattage potentiel.



Une nouvelle commande a donc été passée en septembre et l'expert est venu au mois d'octobre. Ses conclusions sont les suivantes :

« L'état végétatif de cet arbre reste préoccupant car il présente toujours un dessèchement important du feuillage côté Ouest mais qui ne semble pas avoir beaucoup progressé depuis 4 mois. Le début d'assèchement de la cime s'est résorbé. Suite à un examen sommaire, aucune trace de pourriture sur le collet n'a été détectée.

En l'état, il n'y a aucune altération mécanique visible donc très peu de risque de chute. Il est préconisé de contrôler l'évolution végétative de cet arbre et de faire un point en juin 2025 »

Le rapport est joint en annexe.

La commission prend acte de ces informations et propose au conseil municipal de valider une nouvelle expertise en juin 2025.

9) Poubelles de tri sélectif

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers. C'est pourquoi les services techniques souhaitent progressivement remplacer les poubelles existantes par des poubelles de tri sélectif. Cet équipement permet aussi d'être en accord avec les objectifs de la convention CITEO, grâce à laquelle la commune touche un peu plus de 2 500 € par an. Il est inscrit une somme de 6 000 € TTC au budget.

Par retour d'expériences, les services demandent des ouvertures réduites sur le dessus afin de limiter la taille des déchets laissés et la quantité d'eau stockée en cas de pluie. Ils souhaitent également éviter l'utilisation de bois pour réduire les travaux d'entretien. Dans un premier

temps il est envisagé l'achat de 3 équipements doubles (déchets non recyclables et tri sélectif jaune). L'emplacement de ces poubelles est envisagé dans les parcs et espaces verts.

Il est demandé aux élus de choisir entre 2 modèles de chez Espace Créatique en PVC recyclé.



Poubelle KIEL avec couvercle réducteur
2x 100 L – 2 916.06 € TTC pour 3 U



Poubelle HANOVRE
2 x 60 L – 2 700.60 € TTC pour 3 U

La commission décide de retenir le modèle HANOVRE

Ce dossier sera réétudié en commission.

10) Questions diverses

Pas d'autre question.

Le Conseil Municipal valide le rapport de commission.

Convention communale de partenariat avec Polleniz pour un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants.

POLLENIZ propose aux collectivités un partenariat pour un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants.

POLLENIZ propose une convention (annexée à la présente note) dont voici l'objet :

Un programme d'actions conforme au Plan d'Action Régional « Rongeurs aquatiques envahissants » est mis en place sur le territoire de la commune signataire.

L'intérêt général visé, au-delà de l'obligation légale de la lutte, est la régulation des rongeurs aquatiques envahissants afin que « leurs effets sur la biodiversité, les services éco-systémiques associés ainsi que, le cas échéant, la santé humaine ou l'économie soient réduits au minimum » (Article 19 du Règlement UE n° 1143/2014), ainsi que la limitation de leurs effets néfastes sur les ouvrages hydrauliques et l'érosion des berges.

POLLENIZ s'engage à :

- Définir en partenariat avec la commune signataire, le programme d'action de l'année 2023 et le chiffrer pour permettre à cette commune signataire la préparation de son budget ;
- Réaliser les actions de surveillance telles qu'elles sont décrites dans le Plan d'Action Régional « Rongeurs aquatiques envahissants »;
- Mettre en place, animer et encadrer les réseaux communaux de piégeurs bénévoles.
- Assurer la gestion des défraiements aux piégeurs au titre de leurs captures ;
- Etre l'opérateur direct des luttes intensives sur la base des secteurs sensibles définis préalablement avec la commune signataire.
- Veiller à ce que le périmètre arrêté à l'article 2 soit bien respecté ;

Engagements de la commune :

Le montant de la participation financière annuelle à POLLENIZ est examiné chaque année sur la base d'une demande écrite de POLLENIZ établissant un programme d'actions.

Cette participation financière fait l'objet de la présente convention.

La commune signataire s'engage dans le programme d'action collective, défini dans l'annexe ci-jointe et détaillé page 9, contre les rongeurs aquatiques envahissants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention avec POLLENIZ et les avenants avec une adhésion pour 2024 d'un montant de 95 € et d'un défraiement des piégeurs à raison de 3€/animal (estimation pour l'année 2024 148 captures soit 539€), sous réserve d'une harmonisation de tarif du défraiement par capture au niveau du territoire de la CCPMG.

Monsieur BOULAY précise que ce dossier a été évoqué lors du dernier Conseil Communautaire du 19 novembre dernier, 20 communes du territoire sont favorables à défrayer les piégeurs à hauteur de 3€ par capture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention avec Polleniz avec un défraiement des piégeurs d'un montant de 3€ par capture et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Compte rendu de la Commission Bien Vivre Ensemble du 22 octobre 2024

Présents : Véronique JARDIN, Daniel GAUDRÉE, Huguette GAUTIER, Ludovic PENNEL Directeur des Services Techniques, Louise MICHENAUD cheffe de projet et Louise QUINTANA (en visio) paysagiste dans le cadre de Petites Villes de Demain. Julien GUILLOTEAU (agent technique).

Absents excusés : Julien GANDON, Roger GUITER, Marylène LESAGE

Cimetière

Aménagement paysager du Monument des anciens combattants (présence de Louise MICHENAUD cheffe de projet, Louise QUINTANA paysagiste dans le cadre PVD et Julien GUILLOTEAU agent technique.

L'aménagement derrière le monument aux morts va démarrer au cours de cet hiver comme annoncé au Conseil municipal du 18/06/2024 (suppression de la haie et on replante les 2 carrés devant le monument). On va récupérer de la place pour une vingtaine d'emplacements traditionnels.

Une piste de réflexion avancée en tout début de mandat a ressurgi à savoir le déplacement du monument aux morts. Pourquoi ? parce qu'il est éloigné de l'Eglise et du centre bourg, il n'est pas visité par des personnes qui ne vont pas au cimetière.

Où ? Naturellement l'endroit proposé par la majorité a été le parking Jeanne de Laval

- C'est un espace centre bourg,
- C'est un espace sécurisé
- C'est proche de l'Eglise.

Louise Quintana y est favorable par rapport au projet global de PVD et a proposé de nous faire 3 esquisses paysagées en fonction du choix qui sera fait pour l'aménagement du Parking (chargeur électrique rapide oui-non, nombre de places...). L'idée étant bien de conserver le parking et de l'embellir pour donner envie de se balader.

Combien pour déplacer le monument et le remonter ? Cet emplacement libéré laisse place à une superficie significative pour accueillir de nouveaux défunts.

Madame TAUNAI demande si la commune a une estimation du cout du déplacement ? Madame JARDIN précise que c'est une réflexion et que pour l'instant, aucun devis n'a été demandé pour le moment.

Si tel était ce choix le projet paysagé initial proposé par Julien GUILLOTEAU est complètement à revoir en collaboration avec Louise QUINTANA. Des idées ont été échangées par les uns et les autres :

- Enherbement (pelouse couvre sol)
- Plantation dans les 2 carrés devant le monument en remplacement de l'existant :

Proposition de Julien et Louise ci-dessous.

Prairie ornementale le long du mur du bd de la Providence (on sème 1 fois par an et on fauche 1 fois par an) à la place de la haie existante. On peut mêler bulbes de printemps, d'été et d'automne. C'est un refuge pour la faune. C'est un concept très actuel et qui parle à toute une population et en particulier les enfants et les jeunes.

Louise QUINTANA a eu cette belle phrase en conclusion de nos échanges : « On est dans un espace de Souvenir, mais il y a de la Vie »

- Demande de devis pour 2eme partie allée centrale en béton désactivé. Le devis d'un montant de 17.799,14€, va nous permettre d'aller chercher des subventions. A suivre.

Devis Cavurnes section 7 + réparation allée section 5.

L'entreprise VGS ART (ex SBT) dans le nord, nous a adressé un devis d'un montant de 12.480€ pour 12 cavurnes à valider par le conseil municipal. Concernant la reprise de l'allée, l'entreprise interroge sa garantie décennale. En attente de ce retour.

Date inauguration Chapelle Orillard

L'inauguration est prévue pour le 15/11 prochain à 17h30 au cimetière en présence de La Fondation du Patrimoine et du Conseil départemental les deux financeurs et de la presse.

Heure civique 19/10- Nettoyage cimetière 10h11h30 suivi d'un temps convivial.

Nous avons fait le choix du carré du Lys proche de La Chapelle Orillard. Une bonne douzaine de bénévoles de 5 à 77 ans ont participé dans la bonne humeur au désherbage de 10h à 11h30 suivi d'un pot.

Compte rendu AUDIT des 2 RDV avec Mr GONZALEZ du groupe ELABOR

Son constat :

- Manque un plan à l'échelle
- Actes non localisés (300) : on a plus d'actes de concessions que de tombes.
- Pas de taux d'occupation

Par rapport à la population on devrait disposer de 300 places libres. Le devis transmis pour la gestion administrative, juridique et physique soit 34.289€. À annexer.

3eme rdv le 29/10... pour échange sur le devis après la réunion commission. À faire en priorité après explications de Mr Gonzalez :

- 1 inventaire cimetièrre 12 979€ (Qui n'a pas été fait sur place vraisemblablement)
- 1 assistance juridique et conseils 725€ De ce fait la mairie n'est plus responsable pénalement en cas de litige devant un tribunal.
- Maj annuelle 249€ (actuelle 1000€).
- Tous les 5 ans possibilité d'une mise à jour déplacement compris pour 450€.

Suite à notre échange un second devis modifié (à la baisse) va être renvoyé suivi d'un 4eme et dernier rdv gratuit).

Mr Gonzalez nous a invité à contacter la mairie de Loiron/Ruillé qui travaille avec Elabor. Pour info, historique du coût GESCIME 2003/2024 est de 32.732€.(investissement 10930€ maintenance, formation, mise à jour 21802€).

Arrêté pour les pompes funèbres

Les pompes funèbres vont être informées par courrier que toute demande de travaux obstruant la circulation sur la voie publique devra faire l'objet d'un arrêté municipal afin de sécuriser les personnes.

Révision des Loyers communaux

Envoi des courriers individuels des logements au 26, rue de la Gare et les Grands Jardins informant du montant de l'augmentation des charges (basée sur le coût réel calculée au prorata de la superficie occupée par chacun) à compter du 01/01/2025.

La commission prend acte de cette information

Questions diverses

Le recensement de la population se fera du 16/01 au 15/02/2025. 6 agents recenseurs sont nécessaires.

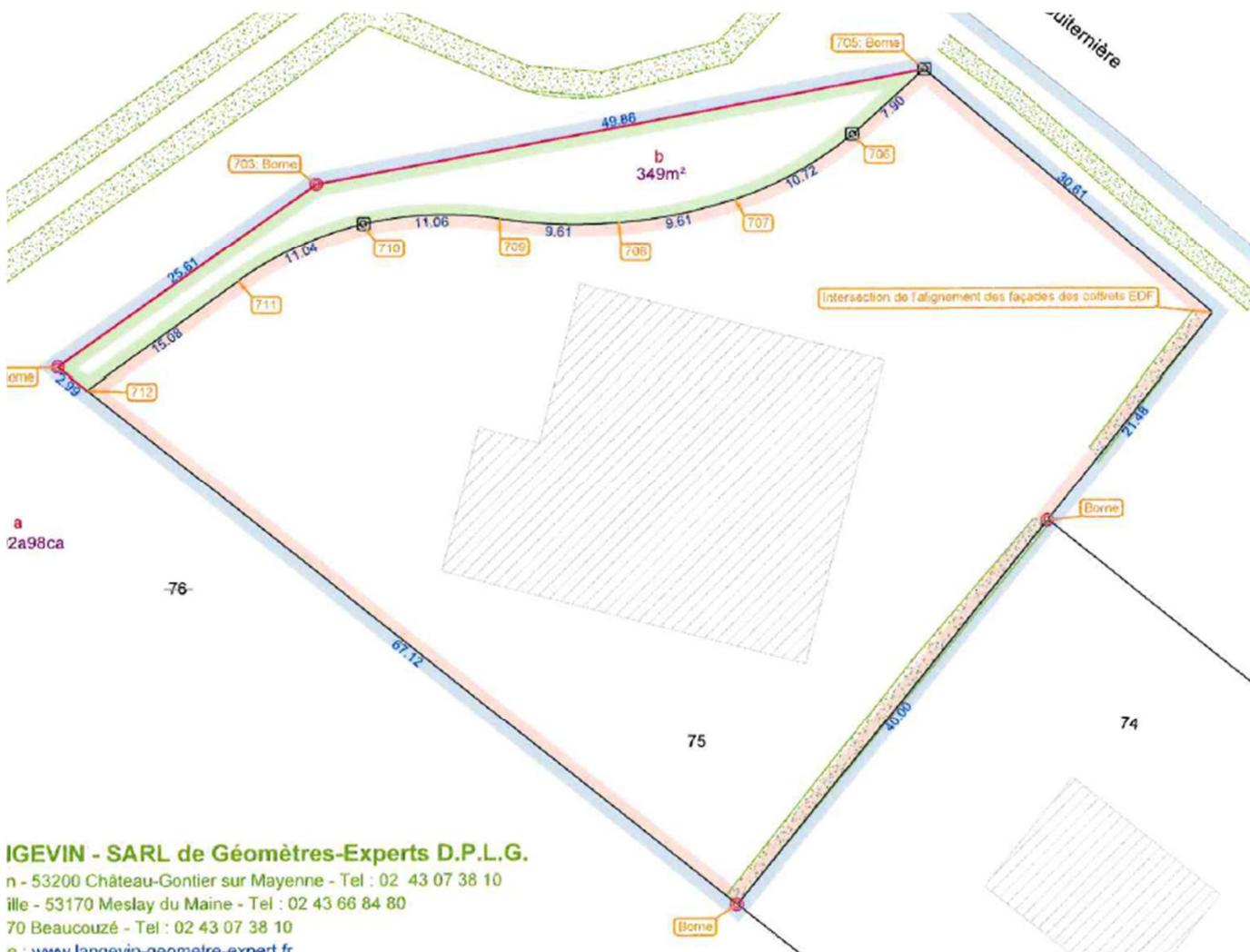
La commission prend acte de cette information.

Le Conseil Municipal valide le rapport de commission.

Madame JARDIN quitte la séance du Conseil Municipal à 20h13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Vente terrain voie de la Guiternière près de la pompe de relevage



La SARL C3A INVEST souhaite acquérir une bande de terrain afin de régulariser leur parcelle, une partie de la parcelle AK 76. La commune étant propriétaire, s'est rapprochée de la CCPMG afin de vendre le m² au même prix qu'elle. Il est proposé au Conseil Municipal de vendre le terrain au prix de 10 € le m², d'une superficie de 349 m² à la SARL C3A INVEST. Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur, et d'autoriser le Maire à signer l'acte auprès du notaire Maître GUEDON de Val du Maine.

Madame TAUNAI émet une réserve concernant le passage possible avec de gros engons sur le terrain de la commune. *Monsieur BOULAY* précise que cela ne posera pas de problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de vendre à la SARL C3A INVEST une partie de la parcelle AK n°76 d'une superficie de 349 m² au prix de 10€ le m²
- d'autoriser le Maire à signer les documents y afférents, et charge le notaire Me GUEDON de Val du Maine de la rédaction de l'acte.

ENFANCE FAMILLE ET SOLIDARITÉ

Création d'un poste d'adjoint technique non permanent à temps complet

Considérant les besoins d'organisation du service restauration scolaire et suite à l'arrêt maladie d'un agent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- DE CRÉER un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet du 1^{er} janvier 2025 au 31 août 2025.
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2024
POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Demande de subvention de l'Etat construction d'un pumtrack

La circulaire préfectorale précisant la mise en œuvre des subventions de l'Etat (DETR et DSIL) 2025 nous a été transmise.

Les dossiers complets qui ont été présentés en 2024 et refusés pour insuffisance de crédits peuvent être à nouveau présentés pour la campagne 2025, même si les travaux ont démarré. Pour la commune de Meslay-du-Maine, le dossier pumtrack est concerné.

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		190 179,70 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		sollicité	45 000,00 €	23,66%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide Etat	Agence Nationale du Sport	acquis	30 100,00 €	15,83%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental	Héritage Mayenne 2024	acquis	30 000,00 €	15,77%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques			Taux de financement public	105 100,00 €
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		85 079,70 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
			Participation du maître d'ouvrage	85 079,70 €
			TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)	190 179,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- D'approuver le plan de financement prévisionnel
- D'autoriser le Maire à présenter ce dossier de demande de subvention dans le cadre des subventions de l'Etat en 2025.

Demande de subvention de l'Etat aménagement et agrandissement du cimetière

La circulaire préfectorale précisant la mise en œuvre des subventions de l'Etat (DETR et DSIL) 2025 nous a été transmise.

L'aménagement et l'agrandissement du cimetière (aménagement des allées en béton désactivé) et l'agrandissement du cimetière (création de cavurnes) sont susceptibles d'être éligible au titre de la DETR 2025.

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		25 232,62 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		sollicité	5 046,52 €	20,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide Etat				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		5 046,52 €	20,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		20 186,10 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		20 186,10 €	80,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			25 232,62 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- D'approuver le plan de financement prévisionnel
- D'autoriser le Maire à présenter ce dossier de demande de subvention dans le cadre des subventions de l'Etat en 2025.

Attribution offre Assistance Maitrise d'Ouvrage (AMO) - délestage

Suite à une nouvelle publication du marché AMO concernant le délestage, la collectivité a reçu une offre dont voici l'analyse effectuée par Louise QUINTANA et Cécile GAUDOIN :

AO DÉLESTAGE

ANALYSE OFFRE IRIS - ÉQUIPE

Répartition au sein du groupement

COLLABORATION GÉNÉRALE :

Iris Conseil et Paysage et Territoire travaillent en collaboration étroite pour mettre en valeur leurs compétences complémentaires.

RESPONSABILITÉS D'IRIS CONSEIL (MANDATAIRE) :

- Suivi technique et administratif de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Rédaction des dossiers réglementaires et environnementaux, incluant :
 - Études environnementales
 - Transition écologique et développement durable (avec Paysage et Territoire)
 - Travaux publics, infrastructures, et VRD
 - Eau et assainissement
 - Sécurité routière
- Coordination des intervenants
- Assistance économique pour la conduite de projets (avec Paysage et Territoire)
- Insertion des chantiers en milieu urbain
- Organisation de la concertation et communication publique (avec Paysage et Territoire)

RÔLE DE PAYSAGE ET TERRITOIRE :

- Expertise sur les espaces verts, le paysage, et la qualité urbaine
- Contribution à la transition écologique et au développement durable (avec Iris Conseil)
- Intervention principale dans les études de faisabilité (phase 1)



Commune de Meslay-du-Maine

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage
Pour les opérations de délestage de voirie de la RD21 et la rédaction des dossiers réglementaires sur la commune de Meslay-du-Maine



AO DÉLESTAGE

ANALYSE OFFRE IRIS - ÉQUIPE

RÉFÉRENCES :

- **Rocade RD977, Suippes (51)** : AMO pour suivi des procédures et validation des études d'opportunité et faisabilité (2024-2026).
- **Déviations RD928-RD920, La Loupe (28)** : Études hydraulique, acoustique, air, faune-flore et réglementaires (2022-2023).
- **Déviations Hanches-Epernon (28)** : Études environnementales, trafic, faisabilité géométrique, et estimation (2022-2023).
- **Loi sur l'Eau, Strasbourg (67)** : AMO pour procédures Loi sur l'Eau (2020-2022).
- **Zones de circulation apaisée, Epinal (88)** : Diagnostic et adaptation du plan de circulation motorisé (2021).
- **Requalification de la rocade du Jarret, Marseille (13)** : Suivi de documents MOE, animation de réunions, OPC en phase chantier (2016-en cours).
- **Requalification de la rue du Petit Pont, Maurepas (78)** : Étude de faisabilité et rédaction du programme de MOE (2020).
- **> TRÈS BONNE Expertise d'IRIS Conseil en AMO, études réglementaires, et gestion de projets complexes.**



Aménagement Urbain

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation de la Rocade du Jarret à Marseille

Maître d'Ouvrage : Métropole Aix-Marseille Provence (13)



Dates : 2016 - en cours
Montant des travaux : 50 M€ TTC
Groupement : Algoé - IRIS conseil

LE PROJET

Le marché d'AMO porte sur le projet de requalification du contournement Est de la ville de Marseille. Avec 4,2 km, la Rocade du Jarret est un axe routier historique de la ville, compris entre le boulevard Fleming au Nord et la Place Fermé au Sud. Il est constitué de 5 boulevards (Maréchal Juin, Françoise Duparc, Sakakini, Jean Moulin et 1ère partie de Rabatau), tous réalisés sur le ruisseau du Jarret de 1955 à 1968. Avec la mise en service de la L2, et en continuité de la volonté affichée d'apaiser les flux de circulation en centre-ville, la MAMP anticipe une diminution de trafic sur ce barreau routier et porte depuis 2013 un projet permettant une métamorphose de cet axe avec une évolution vers un boulevard urbain multimodal BUM mieux adapté, en termes d'impacts et de fonctions, au caractère urbain des quartiers qu'il dessert.

MISSION D'IRIS CONSEIL

Mission d'AMO technique

- Dans le cadre de cette mission IRIS conseil a réalisé :
- L'analyse critique des documents d'étude produits à chacune des phases de la mission de MOE ;
 - Le suivi de la prise en compte des avis techniques ;
 - L'organisation et l'animation des réunions d'interfaces techniques avec les parties prenantes au projet ;
 - L'OPC en phase chantier spécifique aux interfaces entre les travaux des concessionnaires réseaux et ceux de la mission de réalisation suivie par la MOE.



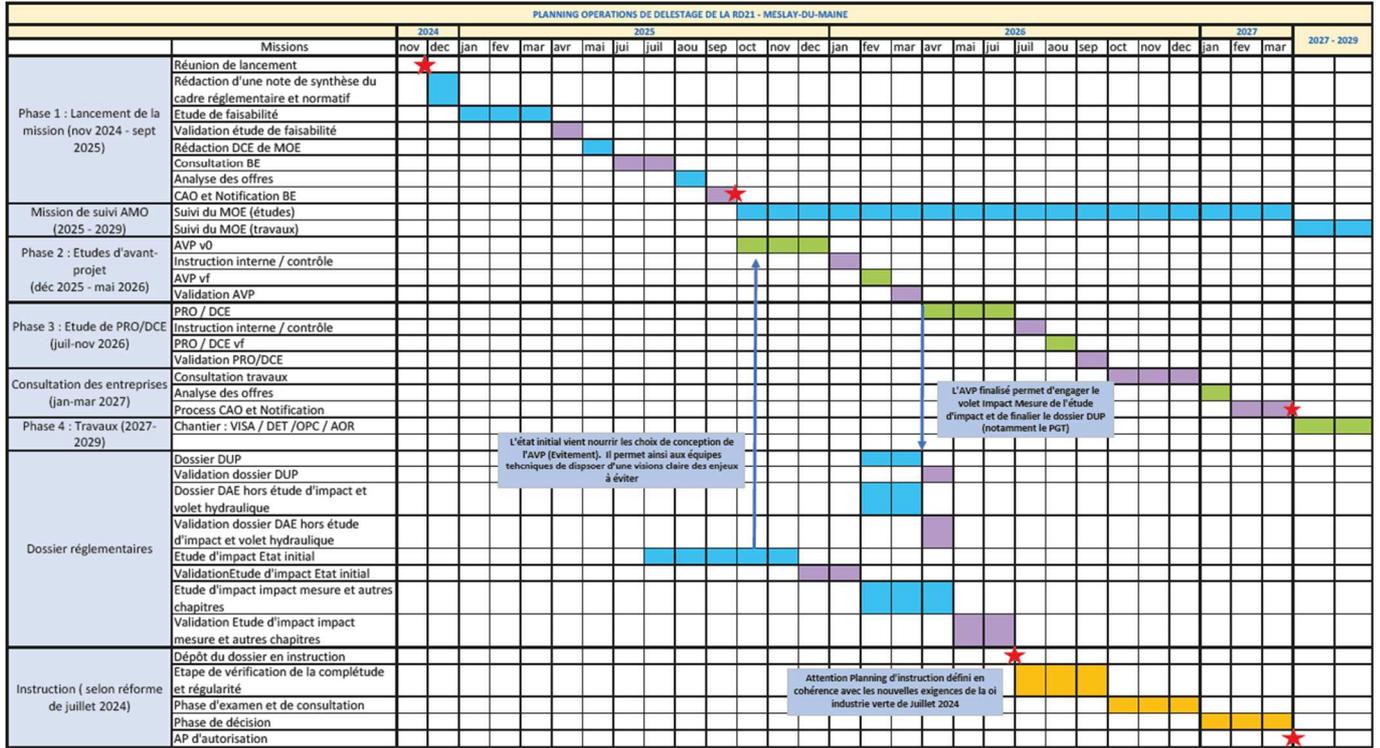
REGMA

Janvier 2021

AO DÉLESTAGE

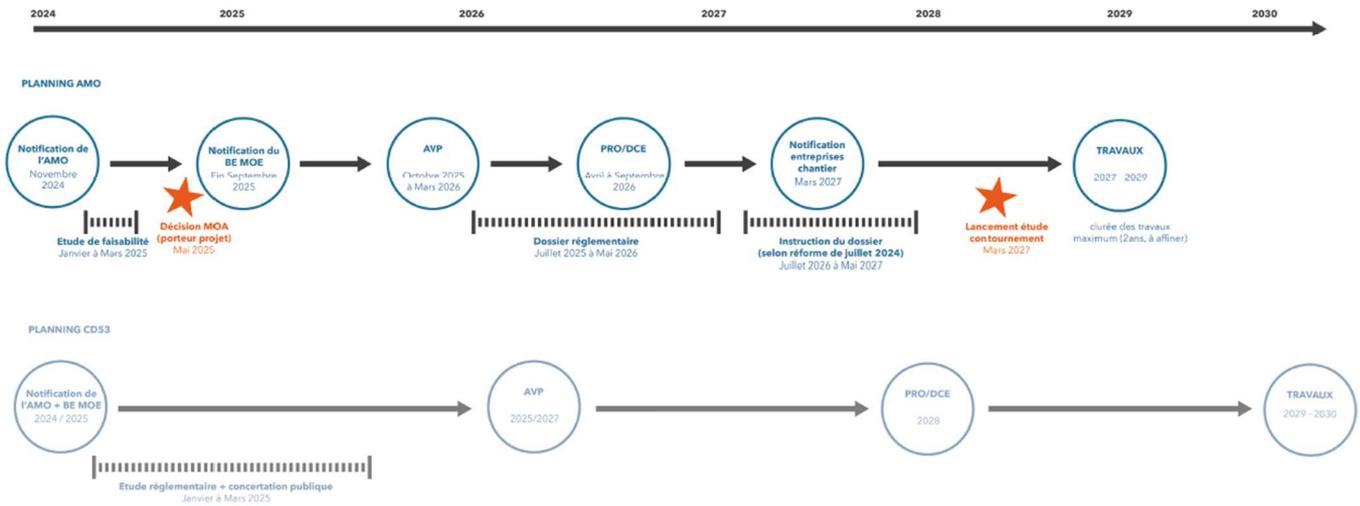
ANALYSE OFFRE IRIS - PLANNING

Car produit ?
Niveau d'étude
AMO
MOA
Service instructeur



AO DÉLESTAGE

ANALYSE OFFRE IRIS - PLANNING



AO DÉLESTAGE

ANALYSE OFFRE IRIS

Le Points Clés de l'offre

GOVERNANCE ET RÉUNIONS :

- > Réunions de gouvernance à 550 €
- > Réunion de chantier à 350 € au BPU (pas intégrée au montant total de l'étude)

ÉTUDES ET DOSSIERS TECHNIQUES :

- > **Études générales et techniques :**
- Études complémentaires et faisabilité.

> Études réglementaires :

- Rédaction de la note de cadrage pour les dossiers réglementaires.
- Dossiers d'Autorisation Environnementale, incluant une étude d'impact.
- Dossier DUP ou enquête publique.
- Études environnementales spécifiques (*Étude air de niveau 3, Étude acoustique, Étude carbone, Étude sur les zones humides*)

> Études d'inventaire (en option) :

- Inventaire écologique sur un cycle biologique complet (option)
- Études compensatoires (en option)

CONDUITE DE LA CONCERTATION :

- Réunion publique et atelier participatif (carte sur table) en phase 2.
- Rédaction des notes sur les modalités de concertation.
- Rédaction du dossier de concertation
- > coût total de 7 575€

TOTAL ET COÛT GLOBAL

TOTAL : 134 950 € HT

(hors réunions de chantier, indexées au BPU)

Libellé de la prestation	MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE														Maitrise d'ouvrage		Maitrise d'œuvre		Maitrise d'ouvrage		Maitrise d'œuvre	
	Mandat		Mandat		Mandat		Mandat		Mandat		Mandat		Mandat		Mandat		Mandat					
	Pls pour Mission (12 jours)	Nombre de réunions	Sous-total (réunions)	Pls journalier (€ HT J)																		
PHASE 1 - Lancement mission																						
GOVERNANCE																						
Réunion de lancement (Copé 1)	550,00 €	1	550,00 €																			
Copé 1 (AMOM/CA) (aménagement études AMO + échange sur AO BE VRD)	550,00 €	1	550,00 €																			
Copé 2 (CCIP - études - lancement offre	550,00 €	1	550,00 €																			
ETUDES																						
Analyses des documents				0,50	0,50	2,00						0,50	0,50	1,475,00 €	0,00 €	0,00 €	2,950,00 €					
Études complémentaires et faisabilité				1,00	1,00	2,00	1,00	1,00	2,00			1,00	1,00	5,00 €	0,00 €	0,00 €	10,000,00 €					
Préparation DCE pour AVVRD				1,00	1,00	2,00								3,150,00 €	0,00 €	0,00 €	6,300,00 €					
Analyses des offres du BE				1,00	1,50	3,00								1,450,00 €	0,00 €	0,00 €	2,900,00 €					
Rédaction de la note de cadrage pour les dossiers réglementaires				1,00	1,00	2,00								2,500,00 €	0,00 €	0,00 €	5,000,00 €					
PHASE 2 - Suivi de l'AVVP																						
GOVERNANCE																						
Réunion de lancement phase 2 (Copé 3)	550,00 €	1	550,00 €																			
Copé 3 (AMOM/CA) (aménagement études AMO + BE VRD)	550,00 €	1	550,00 €																			
Copé 4 (aménagement de l'AVVP + synthèse concertation	550,00 €	1	550,00 €																			
ETUDES																						
État administratif				1,00	1,00	2,00								1,350,00 €	0,00 €	0,00 €	2,700,00 €					
État technique				1,00	1,00	2,00								1,500,00 €	0,00 €	0,00 €	3,000,00 €					
Animation et coordination BE VRD				1,00	1,00	2,00								1,500,00 €	0,00 €	0,00 €	3,000,00 €					
PHASE 3 - Suivi de l'AVVP																						
GOVERNANCE																						
Réunion de lancement phase 3 (Copé 5)	550,00 €	1	550,00 €																			
Copé 5 (AMOM/CA) (aménagement études AMO + BE VRD)	550,00 €	1	550,00 €																			
Copé 6 (aménagement de l'AVVP)	550,00 €	1	550,00 €																			
Réunion publique	550,00 €	1	550,00 €																			
ETUDES																						
État administratif				1,00	1,00	2,00								1,350,00 €	0,00 €	0,00 €	2,700,00 €					
État technique				1,00	1,00	2,00								1,500,00 €	0,00 €	0,00 €	3,000,00 €					
Animation et coordination BE VRD				1,00	1,00	2,00								1,500,00 €	0,00 €	0,00 €	3,000,00 €					
Accompagnement à la décision relative des travaux				1,00	1,00	2,00								1,500,00 €	0,00 €	0,00 €	3,000,00 €					
PHASE 4 - Suivi des travaux (estimé à 18 mois) et AOR																						
GOVERNANCE																						
Réunion de chantier	550,00 €	4	2 200,00 €																			
Copé 7 (par trimestre)	550,00 €	4	2 200,00 €																			
ETUDES																						
État administratif				1,00	1,00	2,00								1,350,00 €	0,00 €	0,00 €	2,700,00 €					
État technique (AOR)				1,00	1,00	2,00								1,500,00 €	0,00 €	0,00 €	3,000,00 €					
Animation et coordination BE VRD				1,00	1,00	2,00								1,500,00 €	0,00 €	0,00 €	3,000,00 €					
Accompagnement à la décision relative des travaux				1,00	1,00	2,00								1,500,00 €	0,00 €	0,00 €	3,000,00 €					
Dossiers réglementaires																						
Dossier de demande de permis de construire	550,00 €	1	550,00 €	0,50	0,50	1,00	4,00	4,00	1,00					3,775,00 €	2,450,00 €	0,00 €	6,225,00 €					
Dossier d'Autorisation Environnementale Inducteur étude d'impact	550,00 €	1	550,00 €	10,00	10,00	10,00	1,00	1,00	1,00					27,500,00 €	0,00 €	0,00 €	29,000,00 €					
Dossier DUP (copier + demande public)	550,00 €	1	550,00 €	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00					7,500,00 €	0,00 €	0,00 €	15,000,00 €					
État de niveau 3	550,00 €	1	550,00 €	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00					7,500,00 €	0,00 €	0,00 €	15,000,00 €					
État acoustique	550,00 €	1	550,00 €	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00					7,500,00 €	0,00 €	0,00 €	15,000,00 €					
État carbone	550,00 €	1	550,00 €	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00					7,500,00 €	0,00 €	0,00 €	15,000,00 €					
État zones humides	550,00 €	1	550,00 €	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00					7,500,00 €	0,00 €	0,00 €	15,000,00 €					
État inventaire écologique inventaire cycle biologique complet (100 km carré)	550,00 €	1	550,00 €	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	15,00	20,00	3,00		8,500,00 €	0,00 €	0,00 €	16,500,00 €					
État études compensatoires (4.000)	550,00 €	1	550,00 €	0,50	0,50	1,00	0,50	0,50	0,50					3,775,00 €	2,450,00 €	0,00 €	6,225,00 €					
Conduite de la concertation																						
Réunion publique et atelier carte sur table trimestre (phase 2) - concertation				1,00	1,00	2,00								1,350,00 €	0,00 €	0,00 €	2,700,00 €					
Rédaction d'une note des modalités de la concertation				1,00	1,00	2,00								1,500,00 €	0,00 €	0,00 €	3,000,00 €					
Rédaction de dossier de concertation				1,00	1,00	2,00								1,500,00 €	0,00 €	0,00 €	3,000,00 €					
Carte atelier participatif (phase 2)				1,475,00 €	1,475,00 €	2,950,00 €								0,00 €	0,00 €	0,00 €	5,900,00 €					
Carte atelier participatif et de concertation de lancement (phase 1)				1,475,00 €	1,475,00 €	2,950,00 €								0,00 €	0,00 €	0,00 €	5,900,00 €					
Autres																						
Réunion supplémentaire en chantier	550,00 €	0	0,00 €											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
Réunion spéciale en concertation	550,00 €	0	0,00 €											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
Réunion de chantier	350,00 €	3	1 050,00 €											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
SOUS-TOTAUX (missions AMO)														11 975,00 €	2 450,00 €	0,00 €	14 425,00 €					
SOUS-TOTAUX (réunions)														49 000,00 €	0,00 €	0,00 €	49 000,00 €					
TOTAL VP (missions AMO et réunions concertation) montant HT														16 975,00 €	2 450,00 €	0,00 €	19 425,00 €					

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre d'IRIS concernant l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage d'un montant de 134 950.00 € HT et d'autoriser le Maire à signer les pièces du marché.

Demande subvention Fonds vert – ingénierie : AMO délestage

La commune de Meslay-du-Maine a réalisé un plan guide de revitalisation du cœur de bourg dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». Afin de poursuivre les objectifs définis dans le plan guide et de mettre en œuvre les premières actions prioritaires, la Commune souhaite être accompagnée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour son projet de délestage – contournement de la voirie de la Route Départementale 21.

Le coût total de la mission AMO s'élèverait à 134 950.00€ HT.

Une demande de subvention peut être demandée dans le cadre du Fonds Verts – Ingénierie avec un plan de financement comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Assistance à Maîtrise l'ouvrage – délestage	134 950 € HT	Subvention fonds vert (50%)	67 475 €
		Autofinancement	67 475 €
TOTAL	134 950 € HT	TOTAL	134 950 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- D'approuver le plan de financement prévisionnel
- D'autoriser le Maire à présenter ce dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds Verts - Ingénierie.

Attribution des lots n°3 et 7 réhabilitation salle socioculturelle

COMMUNE DE MESLAY DU MAINE	RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine		
Lot n°03 - CHARPENTE - COUVERTURE - ETANCHEITE		Estimation	20 615,25 € HT

20,00%

1 - Tableau récapitulatif des offres

ENTREPRISES ayant présenté une offre	Montant HT € Base	Montant HT Après analyse	Montant TTC Euros	Ecart Estimation %
ENTREPRISE PESCHE	47 784,08 €	47 784,08 €	57 340,90 €	131,79%

2 - Contrôle des opérations

Aucune erreur d'opérations.

3 - Comparaison par poste des offres reçues

Désignation	ENTREPRISE PESCHE
Préparations travaux préliminaires et divers	5 366,32
Zone 1: Réhabilitation et extension ss-sol/scène	36 750,91
Charpente	3 370,20
Couverture - zinguerie	9 035,13
Etanchéité	24 345,58
Zone 2: Salle	
Charpente	
Couverture - zinguerie	
Etanchéité	
Zone 3: Sanitaires Office combles Réunions	5 666,85
Charpente	3 277,30
Couverture - zinguerie	2 389,55
Etanchéité	
TOTAL GENERAL € HT	47 784,08
TOTAL GENERAL € TTC	57 340,90

4 - Analyse et commentaires

ENTREPRISE PESCHE	<p>L'estimation initiale réalisée lors du projet ne prenait en compte que les renforcements de la charpente au niveau de la scène ainsi que l'étanchéité de l'extension. Cependant, l'évolution du projet depuis la phase APD a fait émerger plusieurs ouvrages, inclus dans l'offre de l'entreprise PESCHE.</p> <p>L'offre de l'entreprise PESCHE couvre l'ensemble des travaux, à l'exception de l'étanchéité du « quai ». Il faut déterminer si elle peut potentiellement être supprimée des prestations en fonction du classement du local EAS.</p> <p>L'étanchéité de l'extension est prévue en membrane EPDM, bien que le CCTP préconise une solution en bicouche.</p> <p>Tous les autres ouvrages sont inclus dans le chiffrage de l'offre.</p>
-------------------	--

COMMUNE DE MESLAY DU MAINE	RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine
-----------------------------------	---

Lot n°07 - CARRELAGE FAIENCE		Estimation	46 003,00 € HT
------------------------------	--	------------	----------------

20,00%

1 - Tableau récapitulatif des offres

ENTREPRISES ayant présenté une offre	Montant HT € Base	Montant HT Après analyse	Montant TTC Euros	Ecart Estimation %
BIENVENU	60 011,75 €	60 011,75 €	72 014,10 €	30,45%

2 - Contrôle des opérations

Aucune erreur d'opérations.

3 - Comparaison par poste des offres reçues

Désignation	BIENVENU
Préparations travaux préliminaires et divers	400,00
Zone 1: Réhabilitation et extension ss-sol/scène	
Travaux de Réhabilitation côté scène	20 582,02
Extension sud-ouest	1 116,57
Zone 2: Salle	
Reprises ponctuelles de sols côté salle	1 663,70
Zone 3: Sanitaires Office combles Réunions	
Travaux de démolition	697,50
Travaux de réhabilitation côté sanitaires et réunion	15 551,80
Travaux de réhabilitation côté Office Traitteur	20 000,16
TOTAL GENERAL € HT	60 011,75
TOTAL GENERAL € TTC	72 014,10

Pour rappel, ces 2 lots sont infructueux, malgré une relance d'une nouvelle procédure de marché public.

Madame TAUNAIIS s'interroge concernant la légalité d'attribution des 2 lots sur un unique devis. Monsieur BOULAY précise qu'à la suite d'une déclaration d'infructuosité, l'acheteur peut soit relancer une nouvelle procédure, soit, suivant les motifs de la déclaration, et sous réserve que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées, passer un marché sans publicité ni mise en concurrence ou un dialogue compétitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les lots comme suit :
- Lot n°3 charpente couverture étanchéité – Entreprise PESCHE pour un montant de 47 784,08 € HT
- Lot n°7 carrelage - faïence – entreprise BIENVENU pour un montant de 60 011,75 € HT.
- D'autoriser le Maire à signer les pièces du marché.

Voici le tableau récapitulatif des offres pour le marché de la réhabilitation de la salle socioculturelle :

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES, PROPOSITIONS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

LOT	ESTIMATION INITIALE	ENTREPRISE	OFFRE	AVEC OPTIONS	COMMENTAIRE
Lot n°01 - TERRASSEMENTS - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	77 025,00	EUROVIA ATLANTIQUE	67 775,70 €	83 776,10 €	
Lot n°02 - DEMOLITION - GROS-ŒUVRE	305 603,98	SEMG VEILLE	408 584,24 €		
Lot n°03 - CHARPENTE - COUVERTURE - ETANCHEITE	20 615,25	ENTREPRISE PESCHE	47 784,08 €		
Lot n°04 - MENUISERIES EXTERIEURES METALLERIE	110 250,00	SARL S2M	77 319,87 €		
Lot n°05 - MENUISERIES INTERIEURES	70 742,00	GOUGEON	84 384,07 €		
Lot n°06 - CLOISONS SECHES	192 330,50	PLAFITECH	139 568,91 €		
Lot n°07 - CARRELAGE FAIENCE	46 003,00	BIENVENU	60 011,75 €		
Lot n°08 - PEINTURE - SOLS SOUPLES	50 984,60	BORDEAU DECO	55 500,07 €		
Lot n°09 - ELECTRICITE - CFA CFO	230 490,00	SMEC	207 815,39 €		
Lot n°10 - VENTILATION PLOMBERIE	175 640,00	SND Société Nouvelle Dormet	141 830,00 €		
Lot n°11 - ASCENSEUR	28 340,00	SCHINDLER	24 500,00 €		
Lot n°12 - EQUIPEMENT SCENIQUE	158 160,00	I.S.A. by groupe SONO WEST	77 462,00 €	91 171,00 €	
Lot n°13 - EQUIPEMENT DE CUISINE	38 827,00	FCPL	37 487,00 €		
TOTAL	1 505 011,33		1 430 023,08 €	1 411 948,40 €	
TVA 20 %	301 002,27		286 004,62 €	282 389,68 €	
TOTAL TTC	1 806 013,60		1 716 027,70 €	1 694 338,08 €	

Avenants terrain synthétique

Avenant n°1 – lot n°1 terrassement/VRD/ Drainage/Sol et équipements sportifs/Clôtures

Pour rappel, un marché avait été signé le 03/06/2024 avec l'entreprise PIGEON lot n°1 terrassement/VRD/ Drainage/Sol et équipements sportifs/Clôtures d'un montant de 686 107.12 € HT. Suite aux travaux des modifications ont été apportées comme suit :

Travaux supplémentaires : Modification et agrandissement du chemin piéton

	Qté	Montant en € En moins	Montant en € En plus
Décapage de la terre végétale	117m ²		102.96€
Nivellement et compactage du fond de forme	117m ²		114.66€
Géotextile	117m ²		129.87€
Couche de fondation sous trottoir	117m ²		900.90€
Couche de finition en stabilisé	117m ²		868.14€
Montants des + et – en € HT		0.00€	2 116.53€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 du lot 1 avec l'entreprise PIGEON d'un montant de 2 116.53 € HT, ce qui porterait le montant du marché à 688 223.65 € HT et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

Avenant n°1 – lot n°2 éclairage

Pour rappel, un marché avait été signé le 03/06/2024 avec l'entreprise SAS SORELUM lot n°2 éclairage d'un montant de 81 300.00 € HT. Suite au dévoiement de réseaux, des modifications ont été apportées comme suit :

Travaux supplémentaires : Dévoiement de réseaux (eau potable et alimentation électrique du local pétanque)

	Qté	Montant en € en moins	Montant en € en plus
Surlargeur de tranchée, fourniture et pose de PEHD 32mm, fourreau 50mm bleu ; lit de sable et enrobage, grillage, remblais avec matériau du site	42ml		1 260.00€
Raccordement sur réseau PEHD existant	2u		288.00€
Réparation de joue de chambre L2T composite	1u		351.00€
Boite de jonction sur câble existant	2u		452.00€
Fourniture et pose de câble d'alimentation 4*25 pour local pétanque	42ml		848.40€
Repose de 4 projecteurs à la place de 5 sur piste	1f	4 180.00€	
Réglage complet des projecteurs de la piste et du terrain d'honneur	1f		680.00€
Levage et coulage en 2 fois	1f		300.60€
Décalage d'implantation de mât	1f	2 340.00€	
Montants des + et – en € HT		6 520.00€	4 180.00€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 du lot 2 avec l'entreprise SAS SORELUM d'un montant de - 2 340.00€ HT, ce qui porterait le montant du marché à 78 960.00 € HT et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

Emprunt terrain synthétique

Lors du dernier Conseil Municipal, des offres d'emprunt avaient été étudiées concernant la création du terrain synthétique. Après échanges et au vu de la conjoncture, le Conseil Municipal a souhaité demandé des nouvelles offres auprès des banques dont voici la synthèse :

OFFRES PRETS OCTOBRE 2024						OFFRES PRETS NOVEMBRE 2024					
Demande emprunt 600 000 €	durée	taux	frais de dossier	échéance	montant intérêts	Demande emprunt 600 000 €	durée	taux	frais de dossier	échéance	montant intérêts
Crédit Mutuel	10 ans	3,72%	450,00 €	trimestrielle échéance dégressive	114 390,00 €	Crédit Mutuel	10 ans	3,62%	450,00 €	trimestrielle échéance dégressive	111 315,00 €
Crédit Mutuel	10 ans	3,74%	450,00 €	annuelle échéance dégressive	123 420,00 €	Crédit Mutuel	10 ans	3,64%	450,00 €	annuelle échéance dégressive	120 120,00 €
Crédit Mutuel	10 ans	3,75%	450,00 €	Trimestrielle constante	122 290,40 €	Crédit Mutuel	10 ans	3,65%	450,00 €	Trimestrielle constante	118 850,00 €
Crédit Mutuel	10 ans	3,77%	450,00 €	annuelle constante	131 300,14 €	Crédit Mutuel	10 ans	3,67%	450,00 €	annuelle constante	127 643,40 €
Demande emprunt 600 000 €	durée	taux	frais de dossier	échéance	montant intérêts	Demande emprunt 600 000 €	durée	taux	frais de dossier	échéance	montant intérêts
La Banque Postale	12 ans	3,36%	1 200,00 €	trimestrielle amortissement constant	124 992,00 €	La Banque Postale	12 ans	3,34%	600,00 €	trimestrielle amortissement constant	124 248,12 €
La Banque Postale	12 ans	3,38%	1 200,00 €	trimestrielle échéances constantes	133 901,16 €	La Banque Postale	12 ans	3,34%	600,00 €	trimestrielle échéances constantes	131 498,21 €
La Caisse d'épargne	12 ans	3,68%	600,00 €	trimestrielle	144 910,56 €	La Caisse d'épargne	12 ans	3,68%	600,00 €	trimestrielle	144 910,56 €
Le Crédit Agricole	12 ans	4,14%	600,00 €	trimestrielle échéanc	164 367,11 €	Le Crédit Agricole	12 ans	4,04%	600,00 €	trimestrielle échéance cc	160 112,38 €
Demande emprunt 600 000 €	durée	taux	frais de dossier	échéance	montant intérêts	Demande emprunt 600 000 €	durée	taux	frais de dossier	échéance	montant intérêts
La Banque Postale	15 ans	3,43%	1 200,00 €	trimestrielle amortissement constant	158 466,00 €	La Banque Postale	15 ans	3,39%	600,00 €	trimestrielle amortissement constant	155 883,50 €
La Banque Postale	15 ans	3,45%	1 200,00 €	trimestrielle échéances constantes	172 660,50 €	La Banque Postale	15 ans	3,40%	600,00 €	trimestrielle échéances constantes	169 234,33 €
La Banque des Territoires	15 ans	3,60%	0,06 % du montant emprunté soit 360 €	trimestrielle	176 586,62 €	La Banque des Territoires	15 ans	3,60%	0,06 % du montant emprunté soit 360 €	trimestrielle	176 586,62 €
La Caisse d'épargne	15 ans	3,81%	600,00 €	trimestrielle	190 469,40 €	La Caisse d'épargne	15 ans	3,81%	600,00 €	trimestrielle	190 469,40 €
Crédit Mutuel	15 ans	3,92%	450,00 €	trimestrielle échéance dégressive	179 340,00 €	Crédit Mutuel	15 ans	3,92%	450,00 €	trimestrielle échéance dégressive	179 340,00 €
Crédit Mutuel	15 ans	3,94%	450,00 €	annuelle échéance dégressive	189 120,00 €	Crédit Mutuel	15 ans	3,94%	450,00 €	annuelle échéance dégressive	189 120,00 €
Crédit Mutuel	15 ans	3,95%	450,00 €	Trimestrielle constante	198 073,99 €	Crédit Mutuel	15 ans	3,95%	450,00 €	Trimestrielle constante	198 073,99 €
Crédit Mutuel	15 ans	3,97%	450,00 €	annuelle constante	207 772,78 €	Crédit Mutuel	15 ans	3,97%	450,00 €	annuelle constante	207 772,78 €
Le Crédit Agricole	15 ans	4,34%	600,00 €	trimestrielle échéance constante)	219 479,21 €	Le Crédit Agricole	15 ans	4,34%	600,00 €	trimestrielle échéance constante)	219 479,21 €

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir une offre de prêt et d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires.

Monsieur POULAIN se questionne :

- La commune doit-elle emprunter ?
- Si oui à quel montant ?

La commune est capable d'autofinancer cet équipement.

Monsieur COUSIN précise que les taux d'intérêts vont baisser.

Madame SUREAU précise que la volonté est de conserver un fond de roulement.

Madame JOHAN souhaite que ce dossier soit étudié en commission.

Madame FORET se questionne si la commune peut se permettre d'attendre 6 mois.

Après ces échanges, le Conseil Municipal décide, après 10 pour et 10 abstentions, de ne pas donner suite à ces offres de prêt et que ce dossier soit réétudié en commission.

Informations diverses :

- 50 ème anniversaire du Jumelage avec Remseck : déplacement d'une délégation de 103 meslinois en Allemagne. Le séjour s'est très bien passé, très bonne ambiance, des jeunes étaient présents, très bel échange. Monsieur BOULAY remercie le comité de jumelage pour l'organisation de ce week-end.
- Madame TAUNAI précise qu'une pièce métallique est dangereuse devant le magasin LELIEVRE et qu'il faudrait sécuriser.
- Madame JOHAN se questionne sur l'horaire des séances de Conseil Municipal. Un sondage va être transmis aux membres pour un éventuel changement d'horaire.

- *Sainte Barbe : samedi 30 novembre à 10h30 à la caserne.*
- *Inauguration boutique éphémère : samedi 30 novembre à 18h00*
- *Marché de Noël de l'APE : samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre. Mise en lumière de Meslay du Maine le 30 novembre.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.